

C'est une erreur, elle en a fait. Seulement, ils sont déguisés. L'Ecole des Hautes Etudes et nos deux Ecoles Techniques ont été bâties avec de l'argent emprunté. Ces trois écoles ont à leur tête des corporations purement fictives qui sont, ni plus ni moins que des commissions du gouvernement. Ces prétendues corporations empruntent, mais c'est la province qui garantit tout. L'intérêt et l'amortissement sont payés annuellement avec l'argent de la province.

Les emprunts ainsi faits se montent à \$1,775,000, et nous les devons réellement. (Voir Statut de 1907 et Procès-Verbaux Ass., Lég., 1912, pp. 182 à 228).

PRETE-NOMS.

Voilà comment M. Gouin fait ses emprunts.

C'est un moyen ingénieux d'emprunter, sans que cela paraisse. L'invention des prête-noms n'est pas nouvelle, c'est vrai, mais jusqu'ici, je ne l'avais pas vu appliquer aux affaires publiques.

Il paraît que M. Gouin est satisfait de son procédé, car il s'en sert encore dans sa "Loi des bons chemins de 1912".

Il dit aux municipalités: "Empruntez \$10,000,000.00, et la province remboursera. Non-seulement, elle remboursera le capital, mais elle paiera aussi la moitié de l'intérêt."

Grâce à ce procédé, cette dette de la province ne figurera pas à son passif, mais à celui des municipalités, et M. Gouin continuera de dire: "Nous n'empruntons pas, la province de Québec est la seule, parmi toutes celles de la Confédération, qui ne fasse pas d'emprunt."

Ne pensez-vous pas que le régime de la tromperie a assez duré et qu'il est temps de revenir aux procédés honnêtes et droits?

M. Gouin vous parle encore des obligations négociées par l'honorable M. Taillon à 77cts dans la piastre.

Pourquoi ne se donne-t-il pas la peine d'ajouter que ces obligations étaient remboursables dans 60 ans, et ne portaient que 3 pour cent d'intérêt? Ignore-t-il que cela équivaut, à peu près, à des obligations à 4 pour cent vendues au pair?

CREDIT DE LA PROVINCE.

Il vante le bon crédit dont jouit actuellement la province, et il cherche à faire comprendre que le mérite revient au régime libéral.